

Communiqué de presse

Paris, le 17 octobre 2022

France Messagerie poursuit l'accompagnement des marchands de presse en élargissant la phase d'expérimentation de l'assortiment auprès de diffuseurs tests.

France Messagerie, MLP et le SNDP élargissent dès le 17 octobre l'expérimentation de l'assortiment avec près de 70 diffuseurs traditionnels et sous enseignes. Cette deuxième phase d'expérimentation, en collaboration avec les dépositaires, permettra de valider les nouvelles fonctionnalités développées à l'issue de la première phase d'expérimentation. Elle permettra également à un plus grand nombre de dépositaires d'appréhender l'assortiment et ses fonctionnalités. L'enjeu de ces expérimentations : la réussite d'un projet d'ampleur qui modifie en profondeur le fonctionnement de la filière.

Le lundi 17 octobre 2022, près de 70 marchands de presse participant à l'expérimentation de l'assortiment ont reçu leur palmarès de vente toutes SADP ainsi qu'une fiche pratique leur donnant toutes les indications pour constituer leur offre titre France Messagerie sur le Portail Diffuseurs (PDIF).

Comme pendant la première phase d'expérimentation, des rendez-vous sont mis en place par les équipes de France Messagerie avec les diffuseurs et les dépositaires concernés afin de les accompagner dans la composition de l'offre titres. De même, les éditeurs disposent d'une variable spécifique leur permettant de suivre l'expérimentation.

Un portail unique dédié aux marchands de presse sera déployé par France Messagerie et MLP prochainement qui permettra le déploiement de cette démarche d'assortiment au niveau national.

L'assortiment place le marchand de presse au cœur du modèle économique et commercial de la filière en l'impliquant pleinement dans la gestion de son offre titres. Cette démarche permet au marchand de presse d'adapter le nombre de titres de presse à la capacité d'accueil de son point de vente. Son objectif est de donner à chaque marchand les moyens de mieux satisfaire sa clientèle et ainsi de développer son chiffre d'affaires. L'Arcep, dans son avis du 7 décembre 2021, a fixé l'entrée en vigueur de l'assortiment au 1^{er} octobre 2022.

Cet accord interprofessionnel d'assortiment est complété par l'accord interprofessionnel sur la gestion des quantités transmis à l'ARCEP le 26 septembre dernier.

A propos de France Messagerie

Créée le 1^{er} juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 21 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe reconnue pour son expertise et sa connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.

Contact Presse : communication@francemessagerie.fr